



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
14 juin 2016

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **14 juin 2016 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Julien DULUDE,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario ISABELLE,	Conseiller;
-----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2016-06/159

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 17 mai 2016
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Approbation par la MRC - Règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Demande d'appui - Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac
 - 5.2. Coopérative Jeunesse de services - Demande de publicité
 - 5.3. Demande d'aide financière - parascolaire hockey
 - 5.4. Politique - versement subventions - Club de patinage artistique et hockey mineur
 - 5.5. Adhésion annuelle - Chambre de commerce des Jardins de Napierville
 - 5.6. Demande de commandite - Chambre de commerce des Jardins de Napierville
 - 5.7. Délégation - Congrès annuel FQM 2016
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de mai 2016
 - 6.2. Permanence - Directeur général et secrétaire-trésorier et autorisation de signature - modification du contrat de travail
 - 6.3. Retraite annoncée - Col bleu - Service des travaux publics
 - 6.4. Fin d'emploi - employé GREGCHR
 - 6.5. Embauche d'un journalier permanent - service des travaux publics
 - 6.6. Contrat - Réalisation - équité salariale
 - 6.7. Renouvellement du contrat d'entretien - logiciels informatiques Infotech



No de résolution
ou annotation

- 6.8. Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2016
- 6.9. Autorisation de signature - demande de subvention auprès d'Emploi-Québec
- 6.10. Autorisation de signature - Demande de subvention - Programme d'infrastructure communautaire du Canada
- 6.11. Autorisation de signature - Entente de partenariat - CLD Jardins-de-Napierville/ Coordinatrice des loisirs
- 6.12. Autorisation de signature - Entente de nettoyage - 1128-1130, chemin de la Petite Côte
- 6.13. Modification - politique sur la location/réservation des salles et terrains de jeux et Annexe A (tarification)
7. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1. Rapport d'activités du service
 - 7.2. Rejet des soumissions reçues pour la vente du camion Ford F-600
 - 7.3. Vente - Équipements à neige usagés
 - 7.4. Adjudication - Véhicule neuf de type camion cube 2015 ou plus récent de marque GMC - Chevrolet 3500
 - 7.5. Acquisition de bacs de poubelles et recyclage pour les parcs municipaux
 - 7.6. Autorisation de signature - demande de subvention auprès d'Éco Entreprises Québec
 - 7.7. Contrat de pavage - Tronçon 800 mètres - rue Principale
 - 7.8. Autorisation de signature - demande de subvention - MTQ - réfection tronçon 1,7 km - rue Principale
 - 7.9. Acceptation - offre de service - évaluations environnementales de sites municipaux
 - 7.10. Entériner - signature - ententes d'exécution de travaux de raccordement des immeubles aux réseaux d'égout domestique et pluvial
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 8.1. Rapport d'activités du service
 - 8.2. Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 31 mai et 6 juin 2016
 - 8.3. Demande de permis en vertu du PIIA - 1650, rue de Genève
 - 8.4. Demande de permis en vertu du PIIA - 1606, rue de Genève
 - 8.5. Demande de permis de construction - 1640, rue des Faucons (Dérogation mineure)
 - 8.6. Demande de permis de construction - 1595, rue Luc (Dérogation mineure)
 - 8.7. Demande de permis en vertu du PIIA - 1745-1747, rue Principale
 - 8.8. Demande de permis en vertu du PIIA - 1665, rue Lugano
 - 8.9. Demande de permis en vertu du PIIA - 1634, rue Lugano
 - 8.10. Demande de permis en vertu du PIIA - 853, rue de Lausanne
 - 8.11. Demande de permis en vertu du PIIA - 712-714, chemin Rhéaume
 - 8.12. Demande d'exclusion à la CPTAQ - lot 3 992 612 (36 525 m.c.)
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1. Rapport d'activités du service
 - 9.2. Acceptation - offre de service - contrat d'entretien - génératrice du Centre communautaire.
 - 9.3. Congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal
10. POUR INFORMATION
 - 10.1. Internet haute vitesse en milieu rural
 - 10.2. Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées - 15 juin
 - 10.3. Encan municipal - compte rendu
 - 10.4. Suivi - rencontre - M. Stéphane Billette, député
 - 10.5. Cadets policiers - SQ
11. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 10 mai 2016

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016;



No de résolution
ou annotation

2016-06/161

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 17 mai 2016

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Approbation par la MRC - Règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la MRC Jardins-de-Napierville datée du 16 mai 2016 confirmant que nos règlements adoptés le 12 avril 2016 sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur et qu'ils ont été approuvés par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 11 mai 2016.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2016-06/162

Demande d'appui - Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac

ATTENDU que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

ATTENDU que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

ATTENDU que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

ATTENDU que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

ATTENDU que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit:

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages



No de résolution
ou annotation

seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE

2016-06/163

Coopérative Jeunesse de services - Demande de publicité

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de la Coopérative Jeunesse de services datée du 28 avril 2016 et accepte de commanditer le dépliant de la Coop au montant de 100\$.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/164

Demande d'aide financière - parascolaire hockey

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de l'organisme Hockey Parascolaire Les Jardins-du-Québec datée du 22 avril 2016 et lui accorde une aide financière au montant de 1 000\$ afin d'aider les enfants inscrits au programme parascolaire de l'école secondaire Pierre-Bédard à défrayer les coûts d'achat d'équipement et du transport lors des tournois extérieurs.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/165

Politique - versement subventions - Club de patinage artistique et hockey mineur

ATTENDU que chaque année la Municipalité reçoit des demandes de subvention pour le Club de patinage artistique Les Jardins du Québec ainsi que l'Association du Hockey mineur Les Jardins du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une aide financière aux personnes mineures résidentes à Saint-Michel, inscrits au patinage artistique ou au hockey mineur au montant de 40% du prix de l'inscription jusqu'à concurrence de 225\$ pour la saison de 2016-2017.

Cette subvention sera payée directement au Club de patinage artistique Les Jardins du Québec et à l'Association du Hockey mineur Les Jardins du Québec sur réception d'une liste descriptive mentionnant:

- les prénom et nom de la personne mineure inscrite;
- son adresse;
- sa date de naissance;
- la date d'inscription;
- le montant total de la facture payée;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-06/166

Adhésion annuelle - Chambre de commerce des Jardins de Napierville

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce des Jardins de Napierville au montant de 300 \$ (taxes exclues) pour l'année 2016;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/167

Demande de commandite - Chambre de commerce des Jardins de Napierville

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce Conseil accepte d'afficher le nom de la Municipalité sur le parcours du 20e tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce des Jardins de Napierville et autorise le Maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, et sa conjointe à participer au souper du tournoi de golf qui aura lieu le 15 juin 2016 au Club de golf de Napierville au montant total de 205\$.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/168

Délégation - Congrès annuel FQM 2016

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil délègue le Maire, les conseillers ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à participer au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités devant avoir lieu à Québec les 29, 30 septembre et 1er octobre 2016;

QUE ce conseil autorise le remboursement des dépenses selon la politique en vigueur.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2016-06/169

Adoption des comptes du mois de mai 2016

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de mai 2016 telles que déposées au montant de 486 848,04\$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés; 189 065,55 \$;

Comptes à payer: 297 782,49 \$;



No de résolution
ou annotation

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2016-06/170

Permanence - Directeur général et secrétaire-trésorier et autorisation de signature - modification du contrat de travail

ATTENDU que monsieur Daniel PRINCE a complété avec succès sa période de probation à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employé permanent à monsieur Daniel PRINCE, directeur général et secrétaire-trésorier en date du 3 juin 2016 et autorise le Maire à signer la modification du contrat de travail de monsieur Daniel PRINCE, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Retraite annoncée - Col bleu - Service des travaux publics

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Mario SOREL, col bleu du service des travaux publics, datée du 26 mai 2016 dans laquelle il dénonce que le 10 novembre 2016 il prendra sa retraite.

2016-06/171

Fin d'emploi - employé GREGCHR

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mise à pied de monsieur Christopher GRÉGORY, employé de la voirie dont les services ne sont plus requis, et ce, en date du 10 juin 2016.

ADOPTÉE

2016-06/172

Embauche d'un journalier permanent - service des travaux publics

ATTENDU la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un journalier saisonnier permanent et que cinq candidatures ont été retenues pour l'entrevue de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du comité de sélection, autorise l'embauche de monsieur Sylvain LEBLANC à titre de journalier saisonnier, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 3 à sa date d'entrée en fonction, soit le 18 juillet 2016 et échelon 4 après avoir complété sa période de probation avec satisfaction.

ADOPTÉE

2016-06/173

Contrat - Réalisation - équité salariale

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de Me Raynald Mercille, avocat, datée du 31 mars 2016 pour se conformer aux obligations prévues dans la *Loi sur l'équité salariale*, au montant n'excédant pas la somme de 6 000\$ (taxes incluses);



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/174

Renouvellement du contrat d'entretien - logiciels informatiques Infotech

ATTENDU la résolution portant le numéro 2016-01/14 relativement au renouvellement du contrat de service d'Infotech au montant de 10 035\$ pour 7 postes de travail;

ATTENDU l'ajout d'un poste de travail additionnel en mai 2016 au montant de 435\$;

ATTENDU la nouvelle offre promotionnelle de renouvellement offerte par Infotech relativement à notre contrat de service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil abroge la résolution numéro 2016-01/14;

QUE ce conseil autorise le renouvellement du contrat de service d'Infotech pour une période de quatre ans, pour 8 postes de travail, au montant de 10 485\$ (taxes exclues) chaque année, soit de 2016 à 2019, et ce, sans augmentation pour les années précitées et autorise le Maire ou la mairesse suppléante et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de service.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Assurances collectives - Modification des taux au 1er juin 2016

QUE ce conseil prend acte des modifications des taux annoncées pour le régime d'assurances collectives offert par La Capitale.

2016-06/175

Autorisation de signature - demande de subvention auprès d'Emploi-Québec

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou la mairesse suppléante et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de subvention offerte par Emploi-Québec à la suite d'une formation donnée au contremaître de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-06/176

Autorisation de signature - Demande de subvention - Programme d'infrastructure communautaire du Canada

Sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à remplir et signer le formulaire de demande de subvention auprès du programme d'infrastructure communautaire du Canada afin d'obtenir une aide financière pour l'acquisition d'un dôme pour la patinoire extérieure.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2016-06/177

**Autorisation de signature - Entente de partenariat - CLD Jardins-de-Napierville/
Coordonnatrice des loisirs**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la Secrétaire-trésorière adjointe à signer l'entente de service 2016-2017 avec le CLD des Jardins-de-Napierville concernant le remboursement d'une partie du salaire de la coordonnatrice des loisirs;

ADOPTÉE

2016-06/178

Autorisation de signature - Entente de nettoyage - 1128-1130, chemin de la Petite Côte

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Maire ou la Mairesse suppléante et le Directeur général et secrétaire-trésorier ou la Secrétaire-trésorière adjointe à signer une entente de nettoyage avec le propriétaire des immeubles situés au 1128-1130, chemin de la Petite Côte.

ADOPTÉE

2016-06/179

Modification - politique sur la location/réservation des salles et terrains de jeux et Annexe A (tarification)

ATTENDU les résolutions portant les numéros 2015-8/229 et 2015-11/309 relativement à l'adoption de la politique sur la location des salles et terrains de jeux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Julien DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie la politique sur la location/réservation des salles et terrains de jeux, tel que rédigée et modifie l'Annexe A de la façon suivante:

Nom de la salle	Prix pour réception après les funérailles à St-Michel et/ou inhumé à St-Michel
Topaze	100\$/jour
Saphir	100\$/jour

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mai 2016.

2016-06/180

Rejet des soumissions reçues pour la vente du camion Ford F-600

ATTENDU l'appel d'offres pour la vente d'un camion Ford F-600;

ATTENDU que l'appel d'offres a été publié dans le bulletin municipal et qu'un seul soumissionnaire a soumissionné;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil rejette la soumission reçue, annule l'appel d'offres numéro 2016-AG-11 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un nouvel appel



No de résolution
ou annotation

d'offres public pour la vente du camion Ford F-600 en publiant dans les annonces classées, telles que Kijiji, et stationner le camion dans le stationnement de l'édifice municipal avec une affiche invitant les personnes intéressées à faire une offre écrite.

ADOPTÉE

2016-06/181

Vente - Équipements à neige usagés

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres pour vendre, sans garantie légale, des équipements à neige usagés et qu'une offre a été reçue, à savoir:

Excavation St-Patrick Ltée	1 000\$
----------------------------	---------

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre d'Excavation St-Patrick Ltée au montant de 1 000\$ (taxes exclues) pour la vente sans garantie légale des équipements à neige usagés.

ADOPTÉE

2016-06/182

Adjudication - Véhicule neuf de type camion cube 2015 ou plus récent de marque GMC - Chevrolet 3500

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs et que deux soumissions ont été reçues, à savoir:

Ste-Marie Automobiles St-Rémi	32 836,00 \$
Vision Chevrolet	34 747,62 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat d'acquisition d'un véhicule neuf de type camion cube 2015 ou plus récent à Ste-Marie Automobiles St-Rémi, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 32 836,00 \$ (taxes exclues) et autorise le contremaître à signer le contrat d'achat.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/183

Acquisition de bacs de poubelles et recyclage pour les parcs municipaux

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'acquisition de 10 bacs de poubelles et recyclage de Marque Tulia, couleur vert et bleu au montant unitaire de 855\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/184

Autorisation de signature - demande de subvention auprès d'Éco Entreprises Québec

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à signer la demande de subvention auprès d'Éco Entreprises Québec



No de résolution
ou annotation

afin d'obtenir une subvention de 70% du coût d'achat pour chaque bac jusqu'à concurrence de 840\$ par unité.

ADOPTÉE

Contrat de pavage - Tronçon 800 mètres - rue Principale

Ajourné à la séance ultérieure.

2016-06/185

Autorisation de signature - demande de subvention - MTQ - réfection tronçon 1,7 km - rue Principale

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à remplir et signer le formulaire de demande de subvention auprès du programme offert par le Ministère du Transport du Québec afin d'obtenir une aide financière pour effectuer la réfection d'un tronçon de 1,7 km sur la rue Principale.

ADOPTÉE

2016-06/186

Acceptation - offre de service - évaluations environnementales de sites municipaux

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs et que deux soumissions ont été reçues, à savoir:

Avizo Experts-Conseils	5 700\$
Groupe ABS inc.	10 700\$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat d'étude de caractérisation environnementale à Avizo Experts-Conseils, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 5 700\$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/187

Entériner - signature - ententes d'exécution de travaux de raccordement des immeubles aux réseaux d'égout domestique et pluvial

ATTENDU le règlement numéro 238-1 - procédure d'application, adopté le 2 décembre 2014 et portant le numéro 12-2014/323;

ATTENDU les ententes dûment complétées et signées par les propriétaires des immeubles suivants:

895, rue Guérin
1545, rue Principale
1688, rue Principale
541, rue Réjean
1678, rue Robert

ATTENDU la résolution adoptée le 1er septembre 2015 et portant le numéro 2015-09/248 relativement à l'exécution des travaux de branchement des immeubles aux réseaux d'égout domestique et pluvial;

ATTENDU la résolution adoptée le 20 octobre 2015 et portant le numéro 2015-10/294 modifiant l'option retenue pour l'immeuble sis au 1678, rue Robert, Saint-Michel;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce conseil entérine les ententes intervenues avec les propriétaires pour l'exécution des travaux de branchement des immeubles précités aux réseaux d'égout domestique et pluvial;

QUE ce conseil autorise des frais d'administration de 10% sur les montants à facturer aux propriétaires desdits immeubles;

QUE ce conseil autorise que le montant total facturé pour chaque immeuble soit assujéti au compte de taxes;

Que tout montant dû à la Municipalité échu et impayé après la date d'échéance, soit 2 ans, porte intérêt au taux de 12 % annuellement.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mai 2016.

2016-06/188

Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 31 mai et 6 juin 2016

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 31 mai et 6 juin 2016, tels que rédigés.

ADOPTÉE

2016-06/189

Demande de permis en vertu du PIIA - 1650, rue de Genève

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-05-0010) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de construction (# 2016-05-110);

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une pergola annexée à la remise existante, aménagement extérieur autour de la résidence (plantes, arbustes, trottoir et éclairage) et d'un ajout d'une 2e entrée charretière d'une largeur de 6,4 mètres (21 pieds) à la rue, donnant une superficie pavée de 17.8%;

ATTENDU que la résidence est érigée sur le lot 4 815 785, en zone R-18 et porte le numéro civique 1650, rue De Genève;

ATTENDU:

- L'article 96 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives à l'aménagement d'un stationnement pour usages résidentiels.
- L'alinéa 7 de l'article 30 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions particulières pour les zones R-17 et R-18.
- Les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- Le plan d'aménagement proposé;
- Que la largeur de l'entrée charretière sera de moins de 7 mètres et que l'aire de circulation et de stationnement n'occupera pas plus de 30% de la superficie de la cour avant.



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0010 et autorise l'émission du permis de construction numéro 2016-05-110 pour la construction d'une pergola, le réaménagement extérieur, trottoir, arbustes et l'éclairage ainsi que l'aménagement d'une 2e entrée charretière;

ADOPTÉE

2016-06/190

Demande de permis en vertu du PIIA - 1606, rue de Genève

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande numéro 2016-05-0013 de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation numéro 2016-05-118;

ATTENDU que la présente demande vise à l'agrandissement de l'avant-toit du balcon arrière, l'aménagement d'une cuisine extérieure et de murs d'intimité pour la propriété située sur le lot 4 815 783, en zone R-18, et portant le numéro civique 1606, rue De Genève.

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- l'alinéa 7 de l'article 30 du règlement de zonage;
- l'aménagement extérieur des résidences voisines;
- le plan d'aménagement proposé;
- que les travaux se situent sur le balcon arrière et non près des limites de lots;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0013 et autorise l'émission du permis de rénovation numéro 2016-05-118 pour l'immeuble situé au 1606, rue De Genève.

ADOPTÉE

2016-06/191

Demande de permis de construction - 1640, rue des Faucons (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-05-0012) pour l'émission d'un permis de construction (# 2016-05-123) conformément au règlement d'urbanisme;

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une remise à jardin d'une hauteur de 4,5 mètres pour la propriété située sur le lot 3 990 591, en zone R-5 et portant le numéro civique 1640, rue Des Faucons;

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- les dispositions et les critères d'évaluation du Règlement relatif aux dérogations mineures;
- l'article 79 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives aux remises;
- qu'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada est en arrière lot;



No de résolution
ou annotation

- le type de remise proposé et sa superficie de moins de 46 mètres carrés;
- l'implantation proposée de la remise;
- que les voisins immédiats ont signé une lettre d'appui au projet;
- la pente de toit de la résidence et celle de la remise proposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-05-0012) et autorise le permis de construction numéro 2016-05-123 pour l'immeuble situé au 1640, rue Des Faucons.

ADOPTÉE

2016-06/192

Demande de permis de construction - 1595, rue Luc (Dérogation mineure)

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2016-05-0011) conformément au règlement d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (# 2016-05-128);

ATTENDU que la présente demande vise l'installation d'une clôture en marge avant secondaire d'une hauteur de 1,83 mètres (6 pieds) pour la propriété située sur le lot 3 990 996, en zone R-9, et portant le numéro civique 1595, rue Luc;

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- les dispositions et les critères d'évaluation du Règlement relatif aux dérogations mineures;
- l'article 59 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives au triangle de visibilité;
- l'article 81 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives à l'installation d'une clôture, haie et muret pour usages résidentiels;
- qu'une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada est dans la marge avant secondaire;
- le type de clôture proposé;
- l'implantation proposée de la clôture;
- que le reste du lot est entouré d'une haie de grande taille;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (# 2016-05-0011) et autorise le certificat d'autorisation (# 2016-05-128) pour l'immeuble situé au 1595, rue Luc.

ADOPTÉE

016-06/193

Demande de permis en vertu du PIIA - 1745-1747, rue Principale

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande numéro 2016-05-0009 de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation numéro 2016-05-092;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU que la présente demande vise au remplacement des joints de brique extérieurs et de la réparation de la cheminée pour la propriété située sur le lot 5 583 542, en zone CR-8, et portant les numéros civiques 1745-1747, rue Principale.

ATTENDU:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que le bâtiment se situe sur la rue Principale dans la zone CR-8;
- l'apparence originelle du bâtiment;
- la nouvelle couleur du joint de brique proposée et la couleur de la brique;
- que tout changement doit se faire dans l'esprit du style d'origine;
- qu'il s'agit des travaux d'entretien du bâtiment;
- les photos prises durant le début des travaux par l'inspecteur adjoint;
- que la propriétaire a déjà complété les travaux de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0009 et autorise l'émission du permis de rénovation numéro 2016-05-092 pour l'immeuble situé au 1745-1747, rue Principale.

ADOPTÉE

2016-06/194

Demande de permis en vertu du PIIA - 1665, rue Lugano

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-05-0016) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de construction (# 2016-06-136);

ATTENDU que la présente demande vise la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages avec garage double attaché.

ATTENDU que cette résidence sera érigée sur le lot 4 727 898, en zone R-18 et portera le numéro civique 1665, rue De Lugano;

ATTENDU:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- que la hauteur de la résidence visée est de 34 pieds, 5 pouces et demi de hauteur.
- la hauteur des résidences voisines.
- la forme architecturale de la résidence.
- la forme architecturale des résidences voisines.
- que le comité privilégie des modèles de résidences plus traditionnels que contemporains respectant autant que possible le cadre bâti du secteur concerné;
- des matériaux utilisés pour la toiture et des revêtements muraux
- que l'appartenance stylistique des constructions doit être similaire, mais sans empêcher une certaine variété d'ensemble;
- la localisation des portes de garage à gauche de la résidence.
- de l'implantation de la résidence



No de résolution
ou annotation

- que la présente demande est effectuée par un tiers et que les propriétaires actuels du lot 4 727 898 autorisent le tiers à déposer ladite demande de permis.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0016 et autorise l'émission du permis de construction numéro 2016-06-136 pour l'immeuble situé au 1665, rue de Lugano.

ADOPTÉE.

2016-06/195

Demande de permis en vertu du PIIA - 1634, rue Lugano

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-05-0015) de PIIA pour l'émission d'un permis d'agrandissement (# 2016-06-133);

ATTENDU que la présente demande vise l'ajout d'une pièce à l'arrière de la résidence et de modification des murs extérieurs, de fenêtres, d'une porte et d'une porte de garage pour la résidence érigée sur le lot 4 269 462, en zone R-18 et portant le numéro civique 1634, rue de Lugano.

ATTENDU

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- que l'agrandissement prévu s'harmonise avec la propriété existante et au cadre bâti du secteur;
- que les mêmes matériaux que ceux existants seront utilisés pour les revêtements extérieurs et la toiture suite à l'agrandissement;
- le plan de localisation actuel du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0015 et autorise l'émission du permis d'agrandissement numéro 2016-06-133 pour la résidence sise au 1634, rue de Lugano;

ADOPTÉE

2016-06/196

Demande de permis en vertu du PIIA - 853, rue de Lausanne

ATTENDU que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2016-05-0017) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'obtention d'un certificat d'autorisation (# 2016-06-137);

ATTENDU que la présente demande vise l'installation d'une clôture en mailles de chaîne noire, avec des lattes noires, d'une hauteur de 1,83 mètres (6 pieds), pour délimiter la propriété située sur les lots 5 377 866 et 5 377 868, en zone R-17 et portant le numéro civique 853, rue De Lausanne;

ATTENDU;

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- l'alinéa 5 de l'article 30 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions particulières pour la zone R-17;
- l'article 81 du Règlement de zonage 185 décrivant les dispositions relatives à l'installation d'une clôture, haie et muret pour usages résidentiels;



No de résolution
ou annotation

- le plan projet d'implantation de la clôture;
- que la clôture est installée à l'extérieur de toute servitude;
- que des demandes similaires ont été approuvées par le Conseil municipal sur la rue De Neuchâtel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande numéro 2016-05-0017 et autorise le certificat d'autorisation (# 2016-06-137) pour l'immeuble situé au 853, rue De Lausanne;

ADOPTÉE

2016-06/197

Demande de permis en vertu du PIIA - 712-714, chemin Rhéaume

ATTENDU la résolution numéro 2016-04/118 adoptée le 12 avril 2016;

ATTENDU les arguments soumis par le demandeur du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est MAJORITAIREMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil abroge la résolution portant le numéro 2016-04/118 et autorise l'émission du permis de construction numéro 2016-03-048 pour l'immeuble portant les numéros civiques 712-714, chemin Rhéaume aux conditions suivantes; procéder à des travaux d'insonorisation de la façade de l'immeuble donnant sur le chemin Rhéaume et voir à la plantation d'arbres matures alignés avec ceux plantés sur le terrain des immeubles voisins.

ADOPTÉE

2016-06/198

Demande d'exclusion à la CPTAQ - lot 3 992 612 (36 525 m.c.)

ATTENDU que la société Ferti Technologies examine un projet de demande d'exclusion de zonage agricole sur le lot 3 992 612 du Cadastre du Québec d'une superficie de 36 525,2 m.c.

ATTENDU que cette demande d'exclusion doit être précédée de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi que la réglementation municipale.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie le projet de la société Ferti Technologies et assure de son entière collaboration dans les différentes étapes menant à la présentation officielle de la demande d'exclusion auprès de la CPTAQ par la Municipalité en temps opportun.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de mai 2016.

2016-06/199

Acceptation - offre de service - contrat d'entretien - génératrice du Centre communautaire.

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service présentée par Hewitt Équipement Limitée datée du 11 avril 2016 pour l'entretien préventif de notre génératrice de marque



No de résolution
ou annotation

Caterpillar, modèle C15 portant le numéro de série C5E03447 au montant de 4 685\$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2016-06/200

Congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice du service des loisirs, culture et vie communautaire à s'inscrire au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal qui doit avoir lieu à Rivière-du-Loup du 5 au 7 octobre 2016, au montant de 405\$ (taxes exclues).

Que le remboursement des dépenses sera effectué selon la politique en vigueur.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2016 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Internet haute vitesse en milieu rural;
- Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées - 15 juin
- Encan municipal - compte rendu
- Suivi - rencontre - M. Stéphane Billette, député
- Cadets policiers - SQ

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

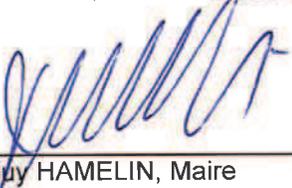
Le Maire reçoit les questions des citoyens.

2016-06/201

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 21h10, de lever la séance.



Jean-Guy HAMELIN, Maire



Daniel PRINCE, Directeur général & secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

